

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Afférents au Comité syndical	180
En exercice	180
Dont collège des affaires communes	180
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	30
Date de la convocation	
13 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six

et le dix-sept avril

à 9h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 10 avril 2026, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2026 n'ayant atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 17 avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 18, collège assainissement non collectif : 12, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 07. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Date d'affichage

13 avril 2026

Monsieur DANJOU Dominique est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025
DU BUDGET REGIE
EAU**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET REGIE EAU**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe de la régie eau potable (63901) pour l'exercice 2025,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation de l'excédent reporté au compte 002, pour 175 306,56 €.

VOTE :

POUR : 07
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



**Le Président
Jean-Pol RICHELET**

**DELIBERATION
N° 2026-06**

après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 20 avril 2026

et publication ou notification

Du 20 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260417-C202606-DE

COMITE SYNDICAL du 17 avril 2026 : Délibération n° 2026-21 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget régie eau (63901)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le
 ID : 008-240800912-20260417-C202606-DE

ANNEXE

SSE BUDGET REGIE EAU (63901)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	752 318,43 €
Dotation aux amortissement	193 037,86 €
Resultat de clôture exercice 2024	6 467,63 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep la voie romaine	13 156,23 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep st vaubourg-vaux ch	6 685,97 €
TOTAL	971 666,12 €
RECETTES	1 082 310,63 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep la lisiere	64 662,05 €
TOTAL	1 146 972,68 €
EXCEDENT	175 306,56 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	489 174,89 €
Déficit clôture exercice 2024	- €
TOTAL	489 174,89 €
RECETTES	345 416,66 €
Excedent clôture exercice 2024	247 936,78 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep la voie romaine	25 345,66 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep st vaubourg-vaux ch	6 403,43 €
Resultat de clôture exercice 2024 siaep la lisiere	22 395,76 €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	193 037,86 €
TOTAL	840 536,15 €
RI 001 EXCEDENT	351 361,26 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	124 500,00 €
Restes à réaliser en recettes	73 000,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	475 167,82 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
DF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	175 306,56 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
POUR INFORMATION	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	299 861,26 €